



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre de la Culture

La ministre de la Mer

Référence à rappeler :
TR/2021/D/21337/MBU

Paris, le **01 OCT. 2021**

Objet : Lettre de mission patrimoine maritime.
Le patrimoine maritime, le patrimoine et la mer.

Monsieur,

La France, pays maritime, est-elle un pays du patrimoine maritime ?

Aux frontières du territoire national, la mer est avant tout un lieu de rencontre et d'échange. Les politiques publiques s'y croisent : économie, emploi, tourisme, paysages, monuments, défense, surveillance, etc. Mais la « culture de la mer » semble moins facile à appréhender. Son unité fait défaut, de même que la place que cette culture occupe réellement dans notre société.

À l'heure où le patrimoine prend une place toute particulière pour nos concitoyens, il est de la responsabilité de l'État d'articuler la politique qu'il conduit en matière de patrimoine maritime avec une politique publique maritime trop peu structurée dans notre pays. La France doit pouvoir valoriser et s'appuyer sur le patrimoine lié à la mer, capitaliser sur une richesse trop peu visible à l'échelle nationale.

Votre mission consistera, en lien avec les institutions ou services chargés de l'inventaire, de la conservation ou de la mise en valeur de ce patrimoine (services régionaux de l'inventaire, directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et experts maritimes qui sont rattachés au ministère de la Culture, établissements publics de l'État, collectivités territoriales, etc.) :

Monsieur Henry MASSON
Architecte-urbaniste général

- à rendre lisible à l'échelle nationale l'empreinte du patrimoine maritime sur le territoire national, en métropole et en outre-mer¹ ;
- à proposer, à partir d'exemples précis, une catégorisation de ces grandes traces à partir d'exemples choisis pour mettre en réseau des sites, opérateurs et actions existants ;
- à valoriser les propositions ou projets pour renforcer les conditions de leur conservation et de leur développement ;
- à analyser la manière dont les autres pays d'Europe répondent à cette question et les outils qu'ils se sont forgés pour le faire.

Vous interrogez les moyens et les acteurs potentiels de sa connaissance, de sa valorisation et de son développement, les services centraux et déconcentrés des administrations de l'État et leurs établissements publics. Vous consulterez les experts reconnus en la matière, issus ou non de ces administrations ou de leurs opérateurs et notamment ceux avec lesquels travaillent d'ores et déjà les services régionaux de l'inventaire ou les DRAC.

Nous attacherons du prix à ce que le rôle que jouent déjà les collectivités territoriales dans ce domaine, ainsi que le relais que pourrait constituer le réseau associatif, soient bien mis en avant. Cette politique du patrimoine maritime vise de manière évidente à être partagée avec les collectivités et les acteurs du territoire.

Votre rapport comprendra également des propositions de meilleure visibilité des différents éléments du patrimoine maritime fondées sur les expérimentations réussies que vous aurez décrites. Il proposera les axes d'une stratégie collective et fédérée des services de l'État pour mettre en valeur le patrimoine maritime dont il a la charge ou qu'il accompagne. Il proposera notamment des axes de gestion à court, moyen et long terme du patrimoine exceptionnel que constituent les phares. Il indiquera aussi les moyens à mettre en œuvre pour susciter l'intérêt des citoyens pour la mer par le moyen du patrimoine maritime, en particulier grâce au projet « La France vue sur mer ».

Nous souhaitons pouvoir bénéficier de votre expertise pour analyser les suggestions appropriées donnant au patrimoine maritime toute sa place dans la politique d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine national.

Votre mission débutera le 1^{er} octobre 2021 et prendra fin le 1^{er} avril 2022. Vous rendrez compte à nos cabinets de vos travaux et remettrez un rapport d'étape en décembre 2021.

Nous vous souhaitons plein succès dans cet exercice et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

et les meilleures
Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Annick GIRARDIN

¹ Le périmètre de ce patrimoine couvre le mégalithisme, les ouvrages de défense et fortifications, les installations industrielles d'activités liées à la mer (conserveries, glacières, etc.), les installations portuaires, les ouvrages de signalisation maritime, et tout spécialement les phares, le patrimoine des loisirs et de la villégiature, le patrimoine flottant et naviguant, et le patrimoine immatériel.